

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN AVANT-CONTRAT (COMPROMIS OU PROMESSE DE VENTE)

POUR LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR

Si personnes physiques :

- Copie recto-verso des cartes d'identité des vendeurs et acquéreurs (et des intervenants : conjoints),
- Copie du contrat de mariage ou du PACS le cas échéant,
- Questionnaire d'état civil dûment complété (lequel sera remis par l'Etude)

Si personnes morales :

- Copie certifiée conforme des statuts à jour,
- Kbis de moins de trois mois,
- Copie de l'assemblée générale ayant autorisé l'acquisition,
- Copie de l'assemblée générale ayant nommé le gérant

Concernant le financement de l'acquéreur :

- Indication du montant maximum, du taux maximum hors assurance, et de la durée du prêt envisagé,
- Montant de l'apport personnel (épargne, avant ou pendant le PACS ou le mariage, héritage, donation, prêt familial),
- Si une partie du financement doit s'effectuer au moyen d'un prix de vente à recevoir, fournir la copie du compromis de vente qui a déjà été régularisé sur ce bien

Concernant le bien :

- Titre de propriété,
- Diagnostics,
- Copie du bail (si le bien, est vendu loué) et indication du loyer actuel,
- Copie de la dernière taxe foncière, du dernier appel de fonds du syndic, des procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales,
- En cas de prêt hypothécaire en cours sur le bien vendu : copie du tableau d'amortissement,
- Règlements de copropriété (et modificatifs le cas échéant), état descriptif de division (et modificatifs le cas échéant)